

**Délibération 2023-006**

**SEANCE DU 09 MARS 2023**

Date de la convocation : jeudi 02 mars 2023

Nombre de conseillers en exercice : 19  
Nombre de conseillers présents : 13  
Nombre de conseillers votants : 15

L'an deux mil vingt-trois, le jeudi neuf mars, à dix-neuf heures trente minutes, s'est réuni en séance publique et ordinaire, au lieu habituel de ses séances, le Conseil Municipal de Saint-Sauveur-le-Vicomte, sous la présidence de Monsieur Eric BRIENS, Maire.

**Présents** : Mesdames et Messieurs BRIENS Eric, LACOLLEY Daniel, LEVOYER Thérèse, HAIRON Josiane, RIES Stéphanie, LEJOLLY Annie, MAUGER Sylvie, SOURD Annie, OHEIX Yoann, LELUBEZ Marlène, VASSELIN Denise, DUPONT Joël, BEHELLE Anthony.

**Pouvoirs** : HAVARD Georges (pouvoir à LACOLLEY Daniel), BURNEL Sébastien (pouvoir à BRIENS Eric).

**Absents excusés** : GALLUET Bruno, ROUXEL Dominique, LELANDAIS Guillaume, TRAVERT Dominique

**Secrétaire de séance** : BEHELLE Anthony

**Objet : VIABILISATION 4<sup>E</sup> TRANCHE LOTISSEMENT DU BOIS DE L'ENFER – ATTRIBUTION MARCHE**

Monsieur le Maire rappelle que par délibération n° 2022-105 du 27 octobre 2022, le Conseil Municipal a autorisé la consultation des entreprises pour la viabilisation du lotissement du Bois de l'Enfer, dans le cadre de la procédure adaptée

Il rappelle les modalités de la consultation :

- Mise en ligne du marché sur la plateforme e-marchespublics.com (30 janvier 2023)
- Insertion presse : la Manche Libre (04 février 2023)
- Date limite de remise des offres : mercredi 22 février 2023 -12h
- Nombre de dossiers retirés : 23
- Nombre d'offres reçues dans les délais : 1

L'ouverture des plis a eu lieu le mercredi 22 février 2023 à 14h

Vu le rapport d'analyses des offres de la société ADEPE, maître d'œuvre du projet,

Vu l'avis de la Commission d'Appel d'Offres du 03 mars 2023,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- décide de retenir la proposition de l'entreprise Ouest Terrassement de Saint Hilaire Petitville pour un montant de 232 956.90 € HT,
- autorise le Maire ou son représentant à signer le marché correspondant et toute pièce nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Ainsi délibéré les jours, mois et an susdits

Pour extrait conforme,

Le Maire,



Eric BRIENS